

À PARTIR DU  
**MERCREDI 23**  
OCTOBRE 2024

# NOUVEAUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE À VOTRE DISPOSITION DANS VOTRE RUE

À PARTIR DU  
**MERCREDI 23 OCTOBRE,**

la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte prend fin. Ces déchets seront à déposer dans un point d'apport volontaire (accessible 24h/24, 7j/7).

Afin d'améliorer la propreté des rues et votre cadre de vie, la Métropole du Grand Nancy favorise le déploiement de points d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères.

Cette solution offre une plus grande flexibilité dans la gestion de vos déchets et permet de diminuer la circulation des camions de collecte (moins de bruit, moins de pollution).

.....

**Cela concerne uniquement les ordures ménagères.** La collecte en porte-à-porte des emballages est quant à elle maintenue. En complément, de nouveaux points d'apport volontaire dédiés aux emballages, au verre et aux papiers ont également été installés pour faciliter le tri sélectif.



**métropole**  
**GrandNancy**

Plan au dos →

# POINTS D'APPORT VOLONTAIRE À VOTRE DISPOSITION

+ UNE SOLUTION FACILE ET PRATIQUE

+ DES TROTTOIRS LIBÉRÉS



## LÉGENDE

- Verre
- Papiers
- Emballages
- Déchets alimentaires
- Ordures ménagères

Les rues concernées par la fin de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte le 23 octobre

Le boulevard d'Haussonville du n°1 au n°95 du côté de Nancy, du n°2 au n°10 du côté de Villers-lès-Nancy, ainsi que toute la rue Fabert.

**MHDD**  
métropole  
GrandNancy

**métropole  
GrandNancy**

## IL EST INTERDIT

de déposer des déchets au pied des points d'apport volontaire.

UNE QUESTION,  
BESOIN  
D'UNE INFO ?

Maison de l'Habitat  
et du Développement durable  
Tél. : 03 54 50 20 40  
[dechets.grandnancy.eu](http://dechets.grandnancy.eu)